

Saint Martin de Seignanx, le 25 juillet 2013

Communauté de Communes
du SEIGNANX

www.cc-seignanx.fr

Monsieur Jean Marc LESPADÉ
Hôtel de Ville
14, boulevard Jacques DUCLOS
40220 TARNOS

N. Réf : JML/EB : 07/29

Objet : Projet d'équipement aquatique Tarnos

Monsieur le Maire,

Par courrier du 13 mai 2013, vous sollicitiez, pour votre projet de réalisation d'un équipement aquatique sur TARNOS, une participation financière de la Communauté de Communes du Seignanx par voie de fonds de concours.

Si ce projet ambitieux a retenu toute mon attention, je dois vous rappeler que la Communauté de Communes n'a aucune possibilité, en lien avec l'objet du financement, pour pouvoir octroyer une quelconque participation financière hors du domaine de ses compétences actuelles. En effet, seule la modification de nos statuts (que vous avez régulièrement refusée) pourrait permettre la création d'une compétence optionnelle : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ».

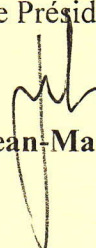
Je vous fais également remarquer que, dans le cadre du programme que j'ai défendu au début de mon mandat, une piscine portée par l'intercommunalité avait été prévue sur le territoire du Seignanx ; vous vous y étiez alors également opposé (délibération du 27/05/2009).

Après avis des membres du Bureau Communautaire réuni le 17 juillet 2013 et compte tenu des contraintes juridiques citées ci-dessus, je suis au regret de vous confirmer que la Communauté de Communes n'est pas en mesure d'apporter une participation financière à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,


Jean-Marc LARRE

Copie aux membres du Bureau Communautaire